



Lancement de l'opération collective organisée par Aerospace Valley en partenariat avec Bpifrance, et avec le soutien de l'ADEME via les dispositifs Diag Décarbon'Action, Diag Eco-Flux et Diag Ecoconception.

Date de clôture des inscriptions : **28 juillet 2023**

Le Pôle Aerospace Valley, en partenariat avec Bpifrance et avec le soutien financier de l'ADEME via les dispositifs Diag Décarbon'Action, Diag Eco-Flux et Diag Ecoconception, lance une opération collective visant à accompagner les PME et ETI membres du pôle dans leur transition environnementale.

POURQUOI S'INSCRIRE ?

Les enjeux/bénéfices peuvent être nombreux :

- **ENVIRONNEMENTAL** : Réduire son empreinte carbone / environnementale, préserver les ressources et prendre en compte les impacts environnementaux dans tout le cycle de vie d'un produit ou d'un service.
- **REGLEMENTAIRE** : Respecter ou anticiper la réglementation
La mesure des gaz à effet de serre (Bilan GES ou Bilan carbone®) est obligatoire depuis 2012 pour les entreprises de plus de 500 salariés, tous les quatre ans.
Ce bilan GES deviendra obligatoire pour les entreprises de plus de 250 salariés à partir de 2025 (Directive CSRD).
- **EXIGENCES DONNEURS D'ORDRES** : L'enjeu environnemental prend une part grandissante dans les stratégies des donneurs d'ordres et dans les exigences auprès de leurs sous-traitants et fournisseurs.

Concernant l'empreinte carbone, les entreprises de plus de 500 salariés ont l'obligation d'intégrer le **scope 3 dans leur bilan de gaz à effet de serre (GES)** réglementaire depuis janvier 2023. Le scope 3 du bilan GES correspond aux autres émissions externes, liées par exemple à l'activité des sous-traitants et fournisseurs. Ainsi, les donneurs d'ordres

s'engagent ou vont s'engager progressivement dans une stratégie bas carbone impliquant la supply chain en amont, dans leur plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il faut donc que la supply chain puisse mesurer et se préparer à réduire son empreinte carbone.

- **COMPETITIVITE / PERFORMANCE** : Se démarquer de la concurrence, améliorer son efficacité industrielle à travers l'optimisation de processus et innover par l'éco-conception.
- **IMAGE / RECRUTEMENT** : Répondre aux attentes des parties prenantes dont les salariés, attirer / recruter les talents.
- **ECONOMIQUE** : Réduire les coûts (dans le cadre de réduction de consommation / d'élimination des ressources), anticiper les hausses des coûts matières/énergie/déchets, réduire les risques d'approvisionnement.
- **FINANCEMENT** : Renforcer ses arguments dans le cadre de l'**éco-conditionnalité** sur les dispositifs de financement (ex : « Impact Score » en Région Occitanie), attirer les investisseurs.
- **SOCIAL** : Favoriser le réseautage et partage d'expériences en intégrant une démarche collective.

GROUPES D'ENTREPRISES THEMATIQUES

Des groupes d'entreprises seront créés par thématique et par territoire, afin de suivre un parcours à la fois :

- **Individuel**, avec un diagnostic opéré par Bpifrance et subventionné par l'ADEME, et réalisé par un expert agréé par Bpifrance, et avec un accompagnement individualisé.
- **Collectif**, avec des sessions de partage et d'informations entre entreprises.

3 types de groupes sont proposés aux PME et ETI (<500 salariés), pour 3 objectifs différents :

- **Groupe EMPREINTE CARBONE** : Mesurer les émissions gaz à effet de serre (GES) et mettre en œuvre des premières actions de réduction d'émissions GES – avec la réalisation du Diag Décarbon'Action opéré par Bpifrance.
- **Groupe OPTIMISATION FLUX** : Optimiser les flux de matière, eau, énergie et déchets – avec la réalisation du Diag Eco-Flux opéré par Bpifrance.
- **Groupe ECO-CONCEPTION** : Initier une démarche éco-conception – avec la réalisation du Diag Ecoconception opéré par Bpifrance.

Les entreprises ont la possibilité de choisir d'intégrer plusieurs types de groupes, cependant nous alertons sur la nécessité d'avoir les ressources humaines nécessaires au suivi du diagnostic correspondant.

PLANNING PREVISIONNEL

Programme 2023-2024 – par zone géographique

Septembre	Journée de lancement	<p>Multi-groupes – Les promotions créées sont invitées au lancement des promotions (animation, informations, échanges)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Région Nouvelle Aquitaine : Mardi 19 septembre • Région Occitanie : Mercredi 27 septembre
A partir d’octobre	Diagnostic individuel	<p>Individuel - Chaque entreprise réalise son diagnostic avec un expert attiré et agréé par Bpifrance.</p>
T2 2024	Session de partage	<p>Par groupe – Echanges sur le diagnostic, les actions envisagées et les problématiques rencontrées.</p>
T4 2024	Session de clôture	<p>Multi-groupes – Bilan final, perspectives et accompagnement sur la suite.</p>

Concernant la phase diagnostic individuel :

- **Diag Décarbon’Action** : Accompagnement simple de 12 jours découpés en 3 phases, sur une durée maximale de 8 mois (plus d’informations : <https://diagdecarbonaction.bpifrance.fr/>)
- **Diag Eco-Flux** : Accompagnement sur la définition d’un plan d’action et le suivi du déploiement sur 12 mois, sur une durée maximale de 18 mois (plus d’informations : <https://diagecoflux.bpifrance.fr/>)
- **Diag Ecoconception** : Accompagnement comprenant 18 jours de conseil, sur une durée maximale de 8 mois (plus d’informations : <https://diagecoconception.bpifrance.fr/>)

Diagnostic Bpifrance Décarbon’Action:	Diagnostic Bpifrance Eco-flux :	Diagnostic Bpifrance Ecoconception :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan carbone SCOPES 1,2,3 ➤ Co-construction du plan d’actions ➤ Accompagnement stratégie et premières actions 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse des flux sur site et pratiques ➤ Co-construction du plan d’actions ➤ Accompagnement stratégie et actions ➤ Evaluation résultats 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition des objectifs et mobilisation ➤ Evaluation environnementale ➤ Identification des pistes d’éco-conception ➤ Préparation à la mise en œuvre

FINANCEMENT

- **Opération :**

En tant que membre Aerospace Valley, vous bénéficiez de l'organisation des sessions collectives et d'un accompagnement individualisé par Aerospace Valley (mise en relation, accompagnement sur dispositif de financement, ...).

Le diagnostic réalisé par un expert est opéré par Bpifrance et subventionné par l'ADEME. **L'entreprise doit s'acquitter d'un reste à charge (voir ci-dessous)**. Les experts ont été référencés par Bpifrance et sont mandatés pour réaliser le diagnostic en suivant le cahier des charges établi pour le diagnostic en question.

Durant les sessions collectives, des frais de bouche pourront être appliqués.

- **Ressources humaines :**

Opportunité de financement RH : *VTE VERT* : Dispositif d'Etat, opéré par Bpifrance pour soutenir les PME et ETI dans leur recrutement de jeunes talents

Le VTE vert permet de disposer d'une aide financière de 8 000 pour le recrutement d'un jeune talent sur des missions de Transition Ecologique et Energétique interne à l'entreprise, donc potentiellement de financer une personne qui sera en charge du suivi de l'opération.

Plus d'informations : www.vte-france.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conditions minimales d'inscription à l'opération :

- **Être membre du pôle**
- **Pour le groupe EMPREINTE CARBONE (conditions Diag Décarbon'Action) :**
 - ✓ PME-ETI < 500 salariés
 - ✓ Ne pas avoir réalisé de Bilan GES ou qu'il date de plus de 5 ans
 - ✓ Entreprise avec au moins 1 an d'existence
 - ✓ Restant à charge pour le diagnostic : entre 4000 et 6000 €HT⇒ Dans le cas d'une filiale, l'inscription peut se faire avec le SIREN de la filiale, si elle valide les conditions ci-dessus. Le diagnostic est alors limité au périmètre de la filiale.
- **Pour le groupe OPTIMISATION FLUX (conditions Diag Eco-Flux) :**
 - ✓ PME entre 20 et 250 salariés
 - ✓ Restant à charge pour le diagnostic : entre 2000 et 3000 € HT⇒ L'éligibilité sur le diagnostic peut se faire par site (entre 20 et 250 salariés) et non par société.

- **Pour le groupe ECOCONCEPTION (conditions Diag Ecoconception) :**
 - ✓ PME < 250 salariés
 - ✓ Chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, ou total de bilan inférieur à 43 millions d'euros.
 - ✓ Restant à charge pour le diagnostic : entre 5400 et 7200 € HT
- ⇒ Dans le cas d'une filiale, l'inscription peut se faire avec le SIREN de la filiale, si elle valide les conditions ci-dessus.

INSCRIPTION

*Vous êtes une PME ou ETI souhaitant engager sa transition environnementale ?
Vous souhaitez par la même occasion intégrer un groupe d'entreprises suivant le même parcours pour partager vos idées, vos problématiques rencontrées, vos expériences ?*

⇒ **[Inscrivez-vous sur le formulaire d'inscription : ICI](#)**

Ce formulaire vous permet de vous inscrire avec ou sans choix défini de groupe à intégrer.

Date de clôture des inscriptions : 28 juillet 2023

En cas d'éligibilité à l'opération, les informations saisies via ce formulaire d'inscription seront à ressaisir sur le site de Bpifrance.

CONTACT AEROSPACE VALLEY

Claire Pelletier
Chargée de mission économie circulaire
pelletier@aerospace-valley.com

-